

***Trophée du Parc d'Armorique & Coupe du Parc d'Armorique***

- Article 1: L'esprit du concours est de favoriser la mise en valeur de la bombarde par la bombarde.
- Article 2: Chaque ensemble est composé d'au moins 3 talabarder pour la catégorie E « **Petits louns** » et 4 pour les autres catégories, quelle que soit la tonalité des bombardes utilisées. Aucun rajout d'instrument autre que la bombarde n'est admise.
- Article 3: Un bagad ou une école peut présenter plusieurs ensembles.
- Article 4: Les sonneurs d'un même ensemble ne sont pas nécessairement issus du même bagad.
- Article 5: Au cas où il n'y aurait pas suffisamment d'inscriptions dans une catégorie, les organisateurs se réservent le droit de la supprimer. (Les inscrits en seront avisés).
- Article 6: La présentation au public, du groupe et de son programme musical, sera réalisée par un (ou plusieurs) musicien (s) de l'ensemble avant son passage sur scène.
- Article 7: Lors de l'inscription, chaque ensemble déclare son nom ainsi que les noms et provenances des membres qui le composent.
- Article 8: Il est vivement déconseillé de s'accorder sur l'aire de concours.
- Article 9: Chaque groupe sera classé par le jury. Une note lui sera attribuée et un commentaire global lui sera remis lors des résultats.
- Article 10: Les décisions du jury sont sans appel.
- Article 11: L'ensemble classé premier sera primé. Par ailleurs, un ou plusieurs prix spéciaux pourront être décernés par le jury (pour le choix des airs, le style, la jeunesse de l'ensemble...).
- Article 12: Les concurrents autorisent Sonerion Penn ar Bed à procéder à l'enregistrement des épreuves. Les enregistrements ainsi réalisés seront remis aux archives de Sonerion Penn ar Bed.
- Article 13: Les juges et les organisateurs se réservent le droit de reclasser tout ensemble qui se serait inscrit dans une catégorie inférieure à son niveau en lui demandant de se représenter dans la bonne catégorie.
- Article 14: Les réclamations éventuelles ne doivent être formulées qu'auprès des organisateurs.

**CATEGORIE A « **Open Gavotte** »**

- Article 13: Ce concours est ouvert à tous.
- Article 14: Les ensembles devront interpréter une gavotte ou une suite de gavottes des terroirs de Cornouaille (Sud Cornouaille : Pays de l'Aven, de Fouesnant ... Pays Bigouden - Cap sizun - Pays Glazik - Rouzic - Pays des Montagnes - Kernevodez - Fisel ...) La durée de la prestation ne doit pas excéder 8 minutes.
- Article 15: Le jury portera une attention particulière tant à la qualité musicale qu' à l'interprétation de la danse.

**CATEGORIE B « **Sonneur expérimentés** »**

- Article 16: Destiné aux sonneurs d'un niveau équivalent aux 4ème et 3ème catégories.  
La durée de la prestation 4 / 7 min maximum. L'ensemble doit interpréter une suite de musique bretonne comprenant au moins 2 genres différents dont 1 danse.

**CATEGORIES : E « **Petits louns** » - D « **2ème et 3ème année** » et C « **4ème année** »****Catégorie C "4ème année"**

- Article 17: Catégorie destinée aux sonneurs ayant déjà une expérience en ensemble 5ème catégorie bagad, bagadig, et éventuellement skolaj si l'expérience des sonneurs le justifie.
- Article 18: Les groupes seront encadrés exclusivement par un membre issu du bagad (et non un enseignant de Sonerion). Les ensembles doivent présenter une suite de musique bretonne d'une durée comprise entre 5 et 7 mn

**Catégorie D et E**

- Article 19: Les groupes peuvent être dirigés par un enseignant (qui n'est pas autorisé à sonner vers le jury). Cependant la fédération encourage le bagad à désigner un meneur issu de ses rangs.

**Catégorie D :**

- Article 20: Sonneurs inscrits en "2ème et 3ème année" ayant plus d'une année d'instrument et n'ayant encore participé à une prestation de 5ème catégorie. Les ensembles doivent présenter une suite de musique bretonne d'une durée comprise entre 4 et 6 mn

**Catégorie E "petits louns"**

- Article 21: Sonneurs inscrits dans leur association en 1ère année de bombarde en sept 2022. Les ensembles doivent présenter une suite de musique bretonne d'une durée de +/- 3mn comprenant au minimum 2 airs (dont une danse).